



Association des Jeunes Élus de France

FEDERATION DES HAUTS-DE-FRANCE

N/Réf : AR-HDF-2021-12-15

Le Délégué Régional des Hauts-de-France,

VU l'article 12 des statuts ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

**Le Délégué Régional de la Fédération des Hauts-de-France désigne Monsieur Cyprien DUBUS en tant que représentant de la fédération à la Commission Nationale des Litiges (C.N.L.).**

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'AJEF, accessible sur : <https://jeuneselusdefrance.fr/home/raa/>

#### **Article 4 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration ;
- Mesdames et Messieurs les membres de la fédération des Hauts-de-France.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 15 décembre 2021.

Le Délégué Régional,  
**Julien MANOT**

A handwritten signature in black ink, reading "Manot Julien". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.